**Avis de convocation à une assemblée générale de transition  
par l’administrateur provisoire**

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom du syndicat)

Assemblée générale extraordinaire des copropriétaires

(Assemblée de transition)

CONVOCATION

Montréal, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

À tous les copropriétaires,

Vous êtes par les présentes convoqués à une assemblée extraordinaire des copropriétaires qui se tiendra aux lieu et date mentionnés ci-après.

Lieu : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

# ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Élection des officiers de l’assemblée
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour
4. Reddition de comptes de l’administrateur unique
5. Élection des administrateurs
6. *Varia* (points non soumis au vote)
7. Levée de la séance

S’il vous est impossible de vous présenter personnellement à cette assemblée, vous pouvez vous faire représenter par une autre personne en remplissant et en signant le document ci-joint intitulé « procuration ». Votre mandataire n’aura qu’à présenter ce document à son arrivée à l’assemblée des copropriétaires.

Syndicat des copropriétaires \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom du syndicat)

Par :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Administrateur provisoire)

Pièces jointes :

* États financiers accompagnés de commentaires d’un comptable sur la situation financière du syndicat.

L’article 1094 C.c.Q. prévoit ce qui suit : « Le copropriétaire qui, depuis plus de trois mois, n'a pas acquitté sa quote-part des charges communes ou sa contribution au fonds de prévoyance, est privé de son droit de vote. »